

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL DU 3EME ARRONDISSEMENT
DU 16 mai 2017

- **Désignation** d'un Secrétaire de Séance : Yann BENCHAYOUN, Adjoint au Maire du 3^e arrondissement de Lyon
- **Appel** nominal.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2017 : adopté**

I - Rapports

- 1 - Approbation du compte administratif 2016 (MA3)
- 2 - Décision modificative n°1 (MA3)
- 3 – 26035 - Programmation financière 2017 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle – attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 693 517 euros
- 4 – 26037 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 711 318 euros à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon – Approbation et autorisation de signature du protocole d'accord entre la Ville de Lyon et la CAF du Rhône
- 5 – 26030 - Attribution de subventions pour un montant total de 26 500 € à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales
- 6 – 26025 - Programmation financière 2017 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 267 500 euros
- 7 – 25963 - Approbation d'une convention mixte en faveur de l'Association de l'Hôtel Social (LAHSO) pour le versement d'une subvention de fonctionnement de 18 400 euros à l'établissement d'accueil de jeunes enfants de 15 places "Jacques Prévert" - 259-261, rue Paul Bert à Lyon 3e
- 8 – 26039 - Programmation initiale 2017 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 141 726 euros
- 9 – 26044 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2017 pour un montant total de 93 850 euros
- 10 – 26034 - Programmation financière 2017 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 175 072 euros
- 11 – 26032 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 22 550 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées
- 12 – 26031 - Programmation financière 2017 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise – Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 198 400 euros
- 13 – 26028 - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation initiale 2017 pour un montant total de 55 800 euros
- 14 – 26027 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation initiale 2017 pour un montant total de 30 600 euros

- 15 – 26036 - Programmation financière 2017 au titre du projet éducatif de territoire – PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) – Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 317 573 euros
- 16 – 26169 - Programmation "Tout l'monde dehors !" 2017 - Approbation de conventions types.
- 17 – 26120 - Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions types.
- 18 – 26042 - Programmation financière 2017 au titre du volet culture de la politique de la ville – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 363 100 euros
- 19 – 26123 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros au Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de ski nautique et wake board, pour l'organisation de l'événement "Baby ski nautique", le dimanche 25 juin 2017.
- 20 – 26023 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association "Lyon Glace Patinage" pour la participation de ses athlètes aux Championnats du Monde Seniors de patinage synchronisé à Colorado Spring (USA), du 4 au 8 avril 2017 - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association
- 21 – 26021 - Attribution d'une subvention d'équipement de 2 000 € à l'Association "Fort en Sport" pour l'achat d'un vélo elliptique, spécifique à la pratique des personnes obèses
- 22 – 26085 - Régularisation d'un changement de dénomination : "Chemin du Vinatier" en "Rue du Vinatier" à Lyon 3e
- 23 – 26084 - Dénomination d'un espace public : "Espace Professeur Jules Traeger" à Lyon 3e
- 24 – 26040 - Programmation financière 2017 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés
- 25 – 26005 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social - Adaptation de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions
- 26 – 25799 - Lyon 2e, 3e, 6e, 7e – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à titre gratuit au profit de GrandLyon Habitat en vue de la réalisation de divers travaux sur les sites de Ravat, Bossuet, Lavoisier et Cité Jardin – EI 02064, EI 03057, EI 06021, EI 07 053, EI 07 054, EI 07 055 - Lancement de l'opération 60021858 et affectation d'une partie de l'AP "Habitat" 2015 - 3 - Programme 00016
- 27 – 26208 - Demande présentée par la société ORANGE pour l'installation de Tours aérorefrigérantes sur le territoire de la commune, 131, avenue Félix Faure à Lyon 3e.
- 28 – 26170 - Travaux de sécurisation de l'ancienne robinetterie Ronfard - 21, rue Saint Victorien à Lyon 3e - EI 03420 - Lancement de l'opération 03420002 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00005
- 29 – 26091 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement
- 30 – 26139 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Coopérative d'HLM Poste Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 364 359,00 euros relatifs à une opération d'acquisition et d'amélioration de 6 logements (4 logements PLUS et 2 logements PLAI) située 339, rue Paul Bert à Lyon 3e.
- 31 – 26128 - Modification de la délibération n° 2016/2315 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 743 104 euros – Opération : acquisition, amélioration de 56 logements (42 logements PLUS et 14 logements PLAI) situés 15-33, rue Desaix à Lyon 3e.

II - Questions diverses.

- Modification de la date du conseil d'arrondissement et du CICA du mois de juin :
 - 27 juin 2017
- Dates à retenir :
 - Banquet Républicain : 12 juillet 2017
 - Forum des Associations : 09 septembre 2017

SEANCE DU : 16 mai 2017

SAISINE DU : 24 avril 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 mai 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 10 mai 2017

**NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR
DE LA SEANCE : 36**

PRESIDENT : M. Thierry PHILIP, Maire du 3^e arrondissement de Lyon

SECRETAIRE : M. Yann BENHAYOUN, Adjoint au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Présents : Thierry PHILIP, Abdel ACHACHE, Martine ELBAHAR, Laurent PEISER, Catherine PANASSIER, Fabrice VIDAL, Fabienne SERAPHIN, Dominique HITZ, Claudine RICHNER, Yann BEN HAYOUN, Maud ROY, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Jérôme MALESKI, Guy CORAZZOL, Ali KISMOUNE, Fouziya BOUZERDA, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Pierre BERAT, Rolland JACQUET, Ludivine PIANTONI, Amandine BARIOZ PLANCHE, Lionel LASSAGNE, Mohamed-Hanafi, BENZAOUI, Alain QUESSADA.

Absents excusés : Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Pierre FRONTON, Georges KEPENEKIAN, Anne BRUGNERA, Nora BERRA, Pierre HEMON, Pascale COCHET, Gilles VESCO, Patrick HUGUET, Céline BOS

Dépôts de pouvoirs : Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Pierre FRONTON, Anne BRUGNERA, Nora BERRA Pierre HEMON, Patrick HUGUET donnent pouvoir à Laurent PEISER, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Maud ROY, Abdel ACHACHE, Lionel LASSAGNE, Françoise CHEVALLIER, Pierre BERAT pour les représenter et voter en leur nom.

Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Pierre FRONTON, Anne BRUGNERA, Nora BERRA, Pierre HEMON, Gilles VESCO, Patrick HUGUET, Céline BOS absents de la délibération n° 585 à la délibération n° 615

Georges KEPENEKIAN absent de la délibération n° 585 à la délibération n° 595 et de la délibération n° 613 à la délibération n° 615

Jérôme MALESKI absent de la délibération n° 603 à la délibération n° 605

Guy CORAZZOL absent de la délibération n° 603 à la délibération n° 605 et de la délibération n° 607 à la délibération n° 615

Fouziya BOUZERDA absente de la délibération n° 597 à la délibération n° 615

Rolland JACQUET absent de la délibération n° 610 à la délibération n° 611

Pascale COCHET absente de la délibération n° 585 à la délibération n° 590

Ludivine PIANTONI absente de la délibération n° 610 à la délibération n° 615

Situation de départ : le nombre de voix est de 32 (25 + 7 pouvoirs)

Adoption du procès-verbal du 14 mars 2017.

T. PHILIP : « Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir débiter cette séance par l'approbation du procès-verbal du 14 mars 2017.»

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2017 : adopté**

I – Rapports

1 - Approbation du compte administratif 2016

(MA3)

A. BLEY rapporteur, donne lecture du dossier : « Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements des recettes et des dépenses effectuées sur une année. Ainsi pour 2016, les recettes s'élèvent à **888 433,14 euros** alors que les dépenses sont de **697 339,21 euros**, dégageant un excédent de **127 273 ,59 euros** sur lequel il convient d'imputer les restes à réaliser pour un montant de **42 316,53 euros**, ce qui ramène l'excédent 2016 à un net de **84 877.06 euros**. Cet excédent est légèrement supérieur à celui de l'an dernier (**58 120,50 euros**) et traduit la poursuite des efforts des services de la Maire pour l'optimisation des achats et la réduction des coûts. Il répond également à une obligation de prudence, de réserver des crédits pour faire face à des dépenses plus importantes notamment lors des années électorales où les charges ne sont pas toutes couvertes par les crédits supplémentaires accordés par l'Hôtel de Ville (plateaux repas, affranchissements, fournitures,...). L'application d'une rigueur permanente dans l'utilisation des crédits de fonctionnement permet ainsi de conserver quelques marges de manœuvre en direction des animations, du monde associatif et des acteurs sociaux. Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir donner un avis favorable à ce compte administratif 2016 et ainsi donner quitus au maire pour sa gestion. D'avance, je vous en remercie.»

A. ACHACHE : « Et bien écoutez M. le Maire, je vais vous demander de bien vouloir nous laisser quelques instants. Il s'agit de la règle pour ce dossier, le Maire doit sortir et ne peut pas participer au vote. C'est mon heure de gloire sur cette délibération annuelle. »

Monsieur ACHACHE met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Abstention des Elus du Groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - ENSEMBLE POUR LYON

(P. BERAT + pouvoir P. HUGUET, L. LASSAGNE + pouvoir N. BERRA)

M. le Maire ne participe pas au vote

A. ACHACHE : « M. le Maire le compte administratif est approuvé et adopté. »

T. PHILIP : « Merci beaucoup. Nous demandons donc à Mme BLEY d'affecter ce fameux excédent et je lui donne la parole pour le rapport n°2. »

2 - Décision modificative n°1

(MA3)

A. BLEY rapporteure, donne lecture du dossier : « Monsieur le Maire, Mes Chers collègues, Mesdames et messieurs, le compte administratif 2016, que nous venons de voter, a permis de dégager un excédent de **84 877,06 euros**. Il convient aujourd'hui de le répartir au sein du budget 2017. Vous trouverez dans le rapport les propositions de répartition des services basées sur la réalité des consommations, pour tenir compte des écarts constatés entre les crédits alloués lors de l'élaboration du budget en juin 2016, et la réalité des consommations à ce jour et pour les mois à venir, dans une année qui voit se dérouler 4 élections et donc des dépenses supplémentaires. Les lignes budgétaires concernées pourraient être insuffisamment dotées pour faire face aux dépenses jusqu'à la fin de l'année : fluides et consommables notamment des crèches, entretien des bâtiments, frais postaux et fournitures diverses liées aux élections, animation de l'arrondissement. Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir donner un avis favorable à cette répartition de l'excédent 2016, telle que présentée dans ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Abstention des Elus du Groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - ENSEMBLE POUR LYON

(P. BERAT + pouvoir P. HUGUET, L. LASSAGNE + pouvoir N. BERRA)

3 – 26035 - Programmation financière 2017 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle – attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 693 517 euros

A.BLEY rapporteure, donne lecture du dossier : « Cette délibération nous présente la programmation financière 2017 pour la politique emploi et insertion professionnelle de la Ville de Lyon. L'emploi et l'insertion, fondement de la cohésion sociale et territoriale, demeure pour notre ville un engagement prioritaire en dépit de la baisse des dotations de l'état. Cette politique s'incarne à travers le soutien à 3 organismes et à leurs partenaires associatifs de proximité : la Maison de l'emploi, généraliste, la Mission locale dédiée aux jeunes de 18 à 25 ans et l'association ALLIES qui déploie le PLIE pour les personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion. La mutualisation de ces 3 organismes est aujourd'hui terminée : un même siège, une direction partagée, des antennes de proximité communes comme celle de la place Voltaire rue Duguesclin pour le 3^e arrondissement, et aujourd'hui un même label pour toutes les actions : Maison Lyon pour l'Emploi. Cette mutualisation réalise la synergie des politiques publiques autour d'un plan d'actions mutualisé, et permet d'y intégrer le volet emploi insertion du contrat de ville dont la délégation est concernée dans certaines subventions selon le détail de la délibération. La mutualisation assure une meilleure visibilité des actions et une rationalisation de l'emploi des fonds publics. A noter que depuis l'avènement de la métropole, la politique emploi-insertion s'inscrit également dans le cadre du plan métropolitain d'insertion pour l'emploi, ce qui implique une attention particulière aux bénéficiaires du RSA et un lien encore plus fort avec le développement des entreprises. Il s'agit d'assurer un accompagnement personnalisé vers l'emploi, confié à un référent qui suit le parcours du bénéficiaire depuis le diagnostic, en passant par la mise en situation de travail et la formation, jusqu'à l'accès à l'emploi. Je vous remercie d'avance, mes chers collègues, pour votre avis favorable pour cette programmation financière 2017 d'un montant de 721 992 €, et pour les conventions afférentes. »

M. JACQUET : « Je voulais attirer l'attention sur le premier paragraphe de la délibération que je trouve très important et très bien rédigé. Il fait la liaison entre l'emploi pérenne qui reste compliqué et la politique de l'exécutif municipal, l'emploi et l'insertion. Ce lien entre emploi pérenne et non pas précaire, est un axe fondamental pour s'attaquer à la situation dramatique que connaissent un grand nombre de jeunes et de moins jeunes dans notre pays. Je fais la remarque parce qu'il faudra être d'autant plus attentif et que je ne suis pas sûr que le nouveau 1^{er} Ministre partage ce point de vue. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Abstention de l'Elu du Groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 – 26037 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 711 318 euros à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon – Approbation et autorisation de signature du protocole d'accord entre la Ville de Lyon et la CAF du Rhône

N. ROLLAND-VANNINI rapporteure, donne lecture du dossier : « C'est un rapport habituel qui vient renouveler les relations partenariales entre la Ville et la CAF du Rhône pour la gestion des centres sociaux de Lyon. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 – 26030 - Attribution de subventions pour un montant total de 26 500 € à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales

N. ROLLAND-VANNINI rapporteure, donne lecture du dossier : « Dans le 3^{ème} arrondissement, deux structures associatives sont concernées : l'Eveil aux métiers de Lyon Métropole et l'association Ambiance et Jeux. Avec cette dernière, nous travaillons, entre autres, à la promotion d'un grand événement, fédérateur, autour du jeu. Une première édition a déjà eu lieu en juin dernier à l'Espace Elsa Triolet, avec succès. Cette année, les Rencontres ludiques de Lyon auront lieu au Palais de la Bourse les 3 et 4 juin. Parallèlement à cet événement annuel, l'association organise régulièrement des soirées jeux à la MJC Montchat, la dernière en date le 13 mai dernier. Merci de bien vouloir approuver ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 – 26025 - Programmation financière 2017 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 267 500 euros

N. ROLLAND-VANNINI rapporteure, donne lecture du dossier : « Là encore, il s'agit d'afficher notre soutien à diverses structures associatives, intervenant sur le territoire lyonnais, dans le cadre du contrat de ville 2015/2020. Nous sommes concernés, sur le secteur Moncey, au travers d'une subvention de 9000 euros à l'Olivier des Sages, pour son volet lien social en faveur des personnes âgées et isolées, et d'une subvention de 11 000 euros à l'Union Féminine Civique et Sociale. C'est une association avec laquelle nous travaillons beaucoup dans le domaine de la Petite enfance. La référente du Point accueil de la mairie et moi-même, sommes régulièrement amenées à orienter des familles, souvent monoparentales, mamans isolées, vers cette structure d'accueil, qui leur propose formations et accompagnement personnalisé. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 – 25963 - Approbation d'une convention mixte en faveur de l'Association de l'Hôtel Social (LAHSO) pour le versement d'une subvention de fonctionnement de 18 400 euros à l'établissement d'accueil de jeunes enfants de 15 places "Jacques Prévert" - 259-261, rue Paul Bert à Lyon 3e

N. ROLLAND-VANNINI rapporteure, donne lecture du dossier : « Toujours dans le domaine de la Petite enfance et des solidarités, puisqu'il s'agit du renouvellement de la convention Ville avec l'association de l'Hôtel social, LAHSO. Cette dernière, en lien avec La Charade, gère l'EAJE Jacques Prévert, dont 7 places d'accueil sur les 15 disponibles, sont ouvertes aux habitants du quartier Vilette Paul Bert. La 1^{ère} tranche de financement s'élève à 18 400 euros. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce projet de délibération. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme SERAPHIN et Mme ROY ne prennent pas part au vote en leur qualité de membres d'une association bénéficiaire

8 – 26039 - Programmation initiale 2017 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 141 726 euros

M. ELBAHAR rapporteure, donne lecture du dossier.

M. BERAT : « Je voulais intervenir sur ce rapport car je le fais habituellement en Conseil Municipal et vous savez que cela déclenche toujours des aigreurs chez M. SECHERESSE. Je voulais l'aborder en partant de notre arrondissement, du terrain, du concret. Je vous dis tout de suite que ce n'est pas contre Mme ELBAHAR parce que je sais, car nous échangeons souvent ensemble, qu'elle est très à l'écoute des problématiques de délinquance et des tracasseries que les habitants peuvent rencontrer au quotidien. Je ne remets pas en cause l'Adjointe qui vient de porter ce dossier. Mais de façon plus globale, vous nous demandez là d'approuver une programmation qui s'intitule :

- au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Si nous savons lire cela veut dire qu'il faudrait qu'il y ait des actions qui contribuent effectivement à la sécurisation, à la prévention de la délinquance, et mettre dans les objectifs une amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publique du quotidien des habitants. Nous nous attendrions à ce qu'il y ait des actions très concrètes qui permettent d'atteindre cet objectif. Je prends l'exemple du quartier de Montchat actuellement. Cela peut sans doute se retrouver dans d'autres quartiers de notre arrondissement, mais je prends Montchat parce que ces derniers mois s'est produit un certain nombre de choses dans ce quartier réputé tranquille, qui sont complètement inacceptables. Des dégradations très fréquentes de véhicules dans des rues complètes, des pneus crevés, des vitres cassées, des vols d'objets à l'intérieur des véhicules, des intrusions et des vols répétés dans des copropriétés. L'urbanisme de Montchat fait que l'on peut assez facilement entrer dans les jardins. Des commerces ont été fracturés, et des rodéos ont lieu sur la place Ronde. Peut-être pas ces derniers jours mais ces derniers mois, il y en a eu très régulièrement et ces rodéos obligent à avoir des actions de police nationale. Ce sont des choses que nous constatons plutôt là où nous avons l'habitude de parler de banlieue. Les habitants sont excédés par cette situation, notamment autour de la place Ronde, et je crois qu'ils vous ont saisis déjà de ces problèmes. Ils attendent des réponses. La question que je pose très concrètement est : comment ces 179 000 euros contribuent à résoudre ces problèmes, ces tracasseries, ces nuisances du quotidien que nous rencontrons dans le quartier de Montchat ? Je suis désolé mais lorsque nous voyons la liste, sans doute ce sont des actions qui ont un intérêt au plan associatif, mais je ne vois pas en quoi elles répondent directement à nos enjeux en matière de prévention de la délinquance. »

M. ELBAHAR : « Il faut savoir que Montchat n'est pas le 3^e, et que c'est donc sur l'ensemble de l'arrondissement. Il est vrai qu'il se passe beaucoup de choses à Montchat, et que la SLEA intervient beaucoup sur le 3^e arrondissement. Il y a des zones qui étaient prioritaires mais la SLEA va opérer aussi sur Montchat parce que nous savons qu'il y a des problèmes. Il est vrai qu'il y a énormément de casse aujourd'hui que ce soit à Montchat ou ailleurs et c'est regrettable. Il y a des forces de police qui font des rondes régulières. Il faut savoir que sur la place Ronde il y a eu pas mal d'interpellations, que nous travaillons dessus, mais que cela ne se fait pas en un jour. Nous faisons ce que nous pouvons avec ce que nous avons et aujourd'hui les forces de l'ordre travaillent énormément sur Monchat. C'est vrai qu'il y a eu de nombreux vols dans les voitures. On se dit justement que le quartier de Montchat est tranquille, donc on est à l'aise pour faire ce que l'on veut. Mais c'est vrai que depuis une quinzaine de jours, nous avons des rapports de la police où il y a beaucoup de rondes, mais vous savez bien ce qu'il en est par rapport aux policiers. Je vais vous dire, nous avons eu notre point police cette après-midi, et il n'y a pas eu tant de dépôts de plaintes que cela. En fait, ce qui se passe à Montchat, cela se passe aussi ailleurs. Aujourd'hui nous avons la chance d'avoir la police municipale armée qui travaille jusqu'à 3 heures 30 du matin. Ils se sont mis en rapport avec la police nationale pour faire des rondes régulières, un coup l'un, un coup l'autre. Il est vrai que c'est malheureux, mais nous y travaillons. »

T. PHILIP : « La police nous a dit cette après-midi que cela avait baissé en mars. Il faut le répéter à chaque fois : les gens doivent porter plainte parce que s'ils ne portent pas plainte la police ne peut agir. Par rapport aux faits qui nous sont rapportés, et au nombre de plaintes que nous voyons quand le Commissaire SARTI nous donne son bilan, il y a visiblement une différence importante. La plainte est indispensable pour que la police puisse agir. Par ailleurs, comme l'a dit Mme ELBAHAR, il y a eu des arrestations importantes sur la place Ronde avec des individus qui sont aujourd'hui en prison. Cela devrait se calmer le temps qu'ils ressortent. Le problème est que nous avons la quasi-certitude que ces gens-là sont des gens qui habitent dans le quartier, et le jour où ils ressortiront de prison ils reviendront et éventuellement les choses recommenceront. Nous avons aussi vu cette après-midi la mission locale. Elle a des personnes qui vont en prison pour essayer de prévoir la sortie à l'avance et essayer d'organiser des choses. Je crois qu'il y a beaucoup d'efforts qui ont été faits. La SLEA nous a dit qu'elle allait mettre encore plus d'éducateurs. C'est vrai que nous avons priorisé la place Saint Anne l'année dernière, avec je crois un certain succès et finalement nous avons une diminution assez nette des problèmes dans la partie Paul Bert/Saint Anne/Charial. Il est possible dans ces conditions que nous décidions de redéployer une partie des personnels disponibles vers Montchat s'il s'avère que ce soit à Montchat que les choses sont le plus difficiles. Par ailleurs, nous allons reproduire le même processus que l'année dernière sur les Berges à partir de la fin de la semaine. Nous l'avons évoqué cette après-midi même. Compte tenu de l'Etat d'urgence et du fait que les services de police soient très occupés,

tout en faisant un gros effort sur Montchat, je crois qu'il faut espérer que la baisse qui a été notée en mars se confirmera. Nous n'avons pas encore les statistiques pour le mois de mai. »

M. ELBAHAR : « Sur les cambriolages qu'il y a eu sur Montchat, il faut savoir que l'auteur a été arrêté à 4 heures 30 du matin. Pas ce jour-là, mais il a été arrêté. »

P. BERAT : « Je voulais juste reprendre mes propos. Je n'ai pas dit que c'était des gens qui venaient de la banlieue, j'ai dit qu'il se passait dans Montchat des faits que nous nous attendrions plus à voir dans des villes de banlieue. Après je ne sais pas d'où viennent ces gens. Compte tenu des explications que vous nous donnez, nous allons nous abstenir sur ce dossier. Je crois Mme ELBAHAR que vous nous avez dit faire ce que vous pouvez avec ce que vous avez. Visiblement nous n'avons pas assez. »

T. PHILIP : « Nous n'avons pas assez dans un contexte d'état d'urgence. »

P. BERAT : « Quand nous n'avons pas assez, malgré cette somme qui est quand même conséquente, 180 000 €, celle-ci doit être directement positionnée sur des actions de prévention de la délinquance. Donc que font les associations ? Je ne les remets pas en cause, mais je pense que si effectivement il n'y a pas assez pour faire, il faudrait que ces crédits aillent directement sur cet objectif. Donc ce sera une abstention. »

T. PHILIP : « Nous prenons note et le rapport 14 vous apportera quelques explications. »

G. CORAZZOL : « Deux éléments, le premier est de faire le parallèle entre Montchat et les banlieues en disant que ce que vous décrivez devrait se passer naturellement dans les banlieues. Je trouve que vos propos sont discriminants, et je ne suis pas sûr qu'effectivement ce genre de chose se passe spécifiquement dans les banlieues. Ce n'est pas un discours bienveillant vis-à-vis de l'ensemble des populations. Deuxième chose, si nous lisons très précisément le rapport, car tout à l'heure vous posiez la question au-delà de Montchat, quel est le rapport entre le CLSPD et les résultats que cela donne ? Quand je lis un certain nombre d'actions qui sont menées sur tout Lyon sur la prévention de la récidive, par exemple sur l'aide concernant les violences faites aux femmes ... cela a un lien avec la prévention de la délinquance en tant que telle. Après il peut être remis en cause, nous pouvons essayer de dire que cet élément ne permet pas de pouvoir résoudre un certain nombre de problèmes de délinquance au sein de Montchat, pourquoi pas ? Mais je pense de manière globale que ces actions qui sont d'ailleurs demandées par l'Etat et pas forcément directement par la Ville de Lyon, contribuent à un moment à la prévention de la délinquance. Je crois que ces éléments-là que nous votons chaque année de manière régulière ont des évaluations. Ces évaluations ont d'ailleurs été demandées par vos collègues à la dernière commission sécurité, et les services se sont engagés à donner des éléments sur les résultats qui sont attendus suite à l'investissement dans ces actions de prévention de la délinquance. »

T. PHILIP : « Chacun ayant pu s'exprimer dans la sérénité, voyez que nous pouvons discuter de ce sujet sereinement, je mets le rapport aux voix. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Abstention des Elus du Groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - ENSEMBLE POUR LYON

(P. BERAT + pouvoir P. HUGUET, L. LASSAGNE + pouvoir N. BERRA)

Abstention de l'Elu UDI (M-H. BENZAOU)

9 – 26044 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2017 pour un montant total de 93 850 euros

A. BARIOZ PLANCHE rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 – 26034 - Programmation financière 2017 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 175 072 euros

A.BARIOZ PLANCHE rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 – 26032 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 22 550 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées

A. BARIOZ PLANCHE rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 – 26031 - Programmation financière 2017 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise – Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 198 400 euros

A.BARIOZ PLANCHE rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 – 26028 - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation initiale 2017 pour un montant total de 55 800 euros

F. SERAPHIN rapporteur, donne lecture du dossier.

P. BERAT : « Un peu dans le prolongement de ma précédente intervention, nous allons voter ce rapport, mais pour que nous soyons toujours très concrets sur ce que nous faisons, pouvons-nous savoir combien de jeunes du 3^e arrondissement de Lyon bénéficient de ce dispositif ? En termes d'associations, il y en a très peu du 3^e et je crois que les jeunes du 3^e peuvent être pris en charge par d'autres associations d'autres arrondissements. Mais, avons-nous une idée du nombre de jeunes qui sont impliqués dans ces chantiers ? »

T. PHILIP : « Combien de jeunes sont concernés pour le 3^e arrondissement ? »

F. SERAPHIN : « Je ne sais, c'est au niveau de la Maison des Rancy que cela est géré, et je n'ai pas eu l'information. »

T. PHILIP : « Ce que je peux vous dire c'est que pour le passage Meynis il y a des chantiers qui vont redémarrer cette année suite à l'expérience précédente. Pour le reste je ne peux pas vous répondre. »

M. ELBAHAR : « En ce qui concerne les chantiers jeunes ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a une réunion prévue avec la SLEA et les bailleurs sociaux parce qu'ils voudraient pouvoir intégrer ces chantiers jeunes au niveau des bailleurs sociaux. La mise en place va être faite au mois de juillet pour débiter au mois de septembre et là nous pourrons vous donner le nombre exact de jeunes. »

P. BERAT : « Comment pouvez-vous piloter ces chantiers en tant qu'élus si vous ne savez même pas le nombre de jeunes du 3^e arrondissement sur le total qui sont impliqués. Cela veut dire que vous ne connaissez pas les actions ? »

M. ELBAHAR : « Il y a une douzaine de jeunes qui sont impactés dans le 3^e arrondissement. Concernant le chantier Meynis 2 fois 5 jeunes ont été pris. Là nous devons travailler avec d'autres jeunes du 3^e arrondissement et avec la SLEA pour monter d'autres chantiers jeunes avec les bailleurs sociaux. »

T. PHILIP : « Il s'agit M. BERAT de 30 000 € pour les 9 arrondissements de Lyon et à peu près 5000 € chez nous. Le travail essentiel est fait dans le quartier que j'ai défini tout à l'heure comme étant un quartier que nous avons déterminé l'année dernière comme étant prioritaire, c'est-à-dire la place Sainte Anne, la rue Baraban, la rue Charial ... c'est le chantier du passage Meynis qui doit constituer globalement 90% de l'argent concerné. Nous votons là 5000 €.»

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

T. PHILIP : « Sur les 55 000 €, il s'agit de 5 000€ pour nous. »

P. BERAT : « c'est moins de 10%. »

14 – 26027 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation initiale 2017 pour un montant total de 30 600 euros

F. SERAPHIN rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. ACHACHE ne prend pas part au vote en sa qualité de membre d'une association bénéficiaire

15 – 26036 - Programmation financière 2017 au titre du projet éducatif de territoire – PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) – Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 317 573 euros

Y. BENHAYOUN rapporteur, donne lecture du dossier et précise : « Je vous rappelle que depuis sa mise en œuvre le PDET s'attache à travailler la cohérence et la lisibilité des différents temps de l'enfant, temps scolaires, temps périscolaires, temps extra-scolaires. C'est donc dans ce dernier cadre que nous vous proposons de bien vouloir voter ce rapport qui concerne l'association ADOS et la Maison pour Tous des Rancy qui bénéficient de subventions leur permettant d'accompagner un certain nombre de jeunes : en moyenne d'une quinzaine de jeunes par groupe, sur les publics qui ont besoin que ce soit sur Ados'anime, Ticket sport-culture, Passerelle 10-13 ans. Des associations et des actions sont reconduites d'année en année, parce qu'elles font leurs preuves et qu'elles sont utiles à notre arrondissement. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 – 26169 - Programmation "Tout l'monde dehors !" 2017 - Approbation de conventions types.

J. MALESKI rapporteur, donne lecture du dossier : « La saison 2017 de "Tout l'monde dehors!" commence et pour faire plaisir à M. BERAT je la détaillerai comme chaque année. Trois critères pour faire ces choix :

- le premier est qu'il y ait des manifestations dans les 5 quartiers du 3^e arrondissement,
- le deuxième critère est que les manifestations s'étirent sur les mois de juin, juillet et août,
- et le troisième critère, est de présenter une programmation des plus variée, en passant par le théâtre, la danse, le spectacle vivant, la musique classique, la musique.

Nous essayons effectivement que tous les arts soient représentés. Cette année vous avez le détail dans le rapport. Plusieurs choses importantes, par exemple un spectacle de baroque, le Théâtre des Asphodèles qui souhaite fêter ses 10 ans de « Dom Juan » dans le 3^e arrondissement. Cela aura lieu non pas sur la place Guichard comme c'est marqué dans le dossier, mais cela sera sur la place Charles de Gaulle. Nous avons également de la musique et un festival avec les artistes de la friche Lamartine au Parc Bazin, le Soul Truck. Nous avons aussi des actions qui sont proposées par la Maison pour Tous, du théâtre avec le groupe Novecento qui sera au parc Kaplan. Egalement une très belle pièce qui est tiré d'un roman de Jean-Louis FOURNIER, « On va où papa ? ». Quelque chose d'exceptionnelle, et pour ceux qui ne connaissent pas ce roman, c'est l'histoire d'un père qui a eu deux enfants qui sont handicapés. Il raconte la vie avec ses deux enfants handicapés à ces côtés. C'est sans « pathos » et présenté d'une façon plutôt légère et franchement vous verrez c'est une très belle pièce de théâtre. J'insiste aussi sur notre banquet Républicain, la 2^e édition aura lieu le 12 juillet sur la place Charles de Gaulle, je ne dis pas comme à l'accoutumé mais en tous les cas pour cette deuxième saison. Voilà pour

"Tout l'monde dehors!" dans le 3^e arrondissement et sachez que l'année dernière ce sont plus de 6 000 habitants de notre arrondissement qui ont participé à ces manifestations. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 – 26120 - Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions types.

J. MALESKI rapporteur, donne lecture du dossier : « Nous sommes concernés par une manifestation à savoir par les célèbres fêtes de Montchat qui auront lieu non pas les 2 et 3 juin comme noté dans le rapport, mais la semaine d'après, donc les 9 et 10 juin. Je vous propose une subvention de 9 000 € pour cette manifestation que bien sûr nous apprécions dans le 3^e arrondissement et même ailleurs. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 – 26042 - Programmation financière 2017 au titre du volet culture de la politique de la ville – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 363 100 euros

J. MALESKI rapporteur, donne lecture du dossier : « Nous avons vu le volet culture d'une autre spécificité et là nous sommes sur la culture de la politique de la ville. Plusieurs compagnies sont concernées dans le 3^e arrondissement, la célèbre compagnie ANTEPRIMA, le CRA P C qui a son siège rue Etienne Dolet, la Maison pour Tous bien évidemment, et puis FILIGRANE une résidence qui aura lieu dans le quartier Moncey. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 – 26123 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros au Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de ski nautique et wake board, pour l'organisation de l'événement "Baby ski nautique", le dimanche 25 juin 2017.

A.ACHACHE rapporteur, donne lecture du dossier : « Je ne vais représenter cette opération que nous reconduisons depuis quelques années maintenant dans le 3^e arrondissement. Simplement vous inviter si vous avez des enfants de moins de 10 ans ou des petits enfants de moins de 10 ans à venir leur faire profiter de cette journée. C'est entièrement gratuit et le comité du Rhône de ski nautique nous fait profiter de cette action pour faire un peu connaître leur sport. Cela vaut le déplacement le dimanche 25 juin de 9 heures à 18 heures. Nous espérons que le temps sera avec nous ce jour-là. Il s'agit là d'une subvention de 1 500 €. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 – 26023 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association "Lyon Glace Patinage" pour la participation de ses athlètes aux Championnats du Monde Seniors de patinage synchronisé à Colorado Spring (USA), du 4 au 8 avril 2017 - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association

A.ACHACHE rapporteur, donne lecture du dossier : « Lyon Glace Patinage que nous ne présentons plus est allé au championnats du monde de patinage synchronisé le mois dernier. Ils se sont classés à la 11^e place mondiale ce qui est un super résultat. En fait, ils sont un peu déçus parce qu'ils espéraient rentrer dans le top ten mondial mais ce sera pour l'année prochaine, nous leur souhaitons. Il s'agit d'une subvention d'un montant de 3 000 € pour les aider dans ce déplacement qui leur a coûté un peu cher sur leurs finances. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 – 26021 - Attribution d'une subvention d'équipement de 2 000 € à l'Association "Fort en Sport" pour l'achat d'un vélo elliptique, spécifique à la pratique des personnes obèses

A.ACHACHE rapporteur, donne lecture du dossier : « "Fort en Sport" est une association qui fait sport, fitness, santé et surtout un grand lien, comme vous l'appréciez M. le Maire, entre le sport et la

santé. Ils sont situés au rez-de-chaussée et au sous-sol du Terra Mundi place de Francfort, et il s'agit là de les aider pour l'achat d'un vélo elliptique pour un montant de 3 000 €. »

T. PHILIP : « En général il y a une prise ou il y a des piles ! »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22 – 26085 - Régularisation d'un changement de dénomination : "Chemin du Vinatier" en "Rue du Vinatier" à Lyon 3e

L. PEISER rapporteur, donne lecture du dossier : « La délibération qui vous est proposée est une régularisation de nom de rue, puisqu'il s'agit de transformer le chemin du Vinatier en rue du Vinatier. Dans une délibération du Conseil Municipal de 1975, la Ville de Bron a acté le changement de nom de chemin en rue du Vinatier. Il est donc plus que dde régulariser la situation. Avant de soumettre ce projet de délibération à votre approbation, juste un point d'histoire, et je remercie Mme ROY pour les recherches. Le chemin du Vinatier a été retrouvé sur des cartes de 1479, il s'agissait d'un long chemin qui passait dans la campagne puisqu'à cette époque, la rive gauche du Rhône était le grenier de la future Ville de Lyon. Justement dans ces coins-là, il y avait des vignes, une dizaine d'hectares, et c'est pour cela qu'il s'appelle le chemin du Vinatier. Entre 1479 et aujourd'hui cela c'est urbanisé et donc, il peut-être temps de passer de chemin à rue. Je vous demande donc de bien vouloir approuver ce projet de délibération. »

P. BERAT : « Juste pour le sourire, en toute bienveillance pour faire plaisir et en utilisant le mot totem actuel, je voulais juste dire que je regrette qu'au plan symbolique aussi vous effaciez l'aspect village de Montchat. »

T. PHILIP : « Nous allons mettre le rapport mais Mme ROY n'a pas de regrets et voudrait dire quelque chose. »

M. ROY : « Je voulais juste dire que dans le quartier de Montchat il reste encore quelques chemins, notamment le chemin Feuillat. Parfois il faut changer. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

23 – 26084 - Dénomination d'un espace public : "Espace Professeur Jules Traeger" à Lyon 3e

T. PHILIP rapporteur, donne lecture du dossier : « Mesdames et Messieurs, chère-s collègues, pour être tout à fait honnête, c'est le Professeur Jean-Louis TOURAINÉ qui nous a proposé de dénommer cet espace situé devant HEH, côté place d'Arsonval, du nom du Professeur Jules TRAEGER. Je lui ai, bien-sûr répondu tout à fait favorablement et je dois dire que c'est avec plaisir que je présente, ce soir, ce rapport.

Médecin lyonnais de notoriété internationale, Jules TRAEGER a contribué à faire de Lyon, une ville de renom en matière de santé. Il incarne également l'excellence des hôpitaux universitaires français. Avec Jean HAMBURGER à Paris, Jules TRAEGER a véritablement façonné la néphrologie française en incluant dans cette discipline des parts de réanimation, de biochimie, d'immunologie, de physiologie, d'anatomopathologie, de physiologie. Elle se développera aussi avec l'urologie et l'imagerie médicale. Elle se nourrit enfin d'une intense activité de recherche, soutenue par l'INSERM et le CNRS.

A l'hôpital de l'Antiquaille puis au pavillon P de l'hôpital Edouard HERRIOT, nul n'imagine que puisse être contestée l'autorité naturelle de Jules TRAEGER. Capitaine à la barre de son service, il supervise tous les secteurs de la clinique et des activités de laboratoire, il voit tous les malades, il réunit chaque semaine tous ses collaborateurs.

Tout jeune médecin, il prend en charge les malades de néphrologie et urologie chez les Prs PAUPERT-RAVAULT et CIBERT. Le mal de Bright, l'insuffisance rénale chronique est alors une maladie mortelle, sans solution thérapeutique. Il en retarde l'échéance par l'approche diététique. Puis ce sont les aventures de l'hémodialyse, la dialyse péritonéale et la transplantation rénale, voire même la transplantation rein-pancréas chez les diabétiques. Les greffes sont rejetées, il développe le sérum anti-lymphocytaire, dit « serum anti-rejet ». La dialyse trois fois par semaine est insuffisante au bon équilibre de certains patients, il initie la dialyse quotidienne. Ses contributions aux progrès en néphrologie sont trop nombreuses pour être toutes citées ce soir. Il faudrait, en plus, y adjoindre les

nombreuses découvertes effectuées par ses élèves qui ont pleinement conscience de cet héritage qui leur ont été transmis.

Travailleur inlassable, admiré par beaucoup, exigeant envers les autres comme avec lui-même, d'une rigueur scrupuleuse, Jules TRAEGER inspirait naturellement le respect, celui dû au grand œuvre médical accompli en un demi-siècle, celui généré par cette personnalité attachante.

C'est donc avec enthousiasme que je vous invite à voter favorablement ce rapport. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

24 – 26040 - Programmation financière 2017 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés

T. PHILIP rapporteur, donne lecture du dossier : « Mesdames et Messieurs, Chers collègues, je prends ce soir le relais de mon adjointe Lucie Briatte pour vous présenter cette délibération. Elle concerne le développement et le financement des jardins citoyens et partagés de Lyon, et donc un soutien à l'association le Passe-jardins, qui accompagne leur création et leur animation. Ces lieux de jardinage renforcent la vie collective, l'animation et la vie citoyenne, tout en sauvegardant la biodiversité. Dans le 3^e, c'est à l'association « Les Coccinelles de Sans-Souci » que je vous propose d'allouer une subvention de 500€. Ce jardin partagé, situé rue Jeanne-Hachette, est devenu un acteur incontournable du quartier Sans-Souci Dauphiné, et du 3^e arrondissement. Une subvention de 8000 € est également prévue pour le Passe-Jardins. Avant de conclure, je tenais à vous informer de la fête du printemps qui est organisée ce dimanche 21 mai par l'association des Coccinelles de Sans-Souci, à partir de 14h. Je vous encourage vivement à y faire un tour. Je vous invite à voter favorablement ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

25 – 26005 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social - Adaptation de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions

F. SERAPHIN rapporteur, donne lecture du dossier.

P. BERAT : « Comme chaque fois, nous regardons ce type de dossier dans le détail et nous en avons débattu en commission urbanisme la semaine dernière. D'après les éléments qui nous ont été communiqués sur les opérations qui sont lancées, programmées pour le 3^e arrondissement, il y a deux secteurs dans lesquels en fait le taux SRU est déjà très élevé :

- 40 rue Voltaire le taux SRU est de 28 %

- 148 avenue Félix Faure le taux SRU est de 31 %.

Je pense que nous l'avons souvent dit, vouloir la mixité c'est bien, mais il faut la vraie mixité et ne pas concentrer ces programmes toujours dans les mêmes secteurs. Notamment autour de la place Rouget de l'Isle, il nous est dit à chaque fois que c'est le dernier, mais cela continue toujours. Nous ne pouvons pas approuver une telle programmation, donc nous nous abstenons sur ce dossier pour ces deux raisons. D'autant plus à la commission, il nous a été dit lors de celle-ci que nous étions en avance sur nos objectifs de production de logements sociaux sur la Ville de Lyon. Nous sommes à 120 % de l'objectif, donc je ne vois pas pourquoi sur ce type de secteur, nous continuons encore à prioriser le logement social. »

T. PHILIP : « Mme PANASSIER qui ne participe pas au vote à le droit de répondre en tant qu'Adjointe. »

C. PANASSIER : « Simplement pour vous dire que nous raisonnons plus généralement à l'échelle de l'arrondissement et que nous sommes loin de nos 20 % voire même 25% de taux SRU. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, mais je le précise, sur le secteur Moncey, il faut effectivement se méfier car et il y a un très important parc privé qui a aujourd'hui vocation sociale avec des loyers très faibles. Sauf que, ce parc privé social est en train de diminuer à vitesse grand « V ». Les prix ont largement augmenté dans ce secteur et nous assistons à un renouvellement de population. Du coup, pour ne pas faire fuir les personnes qui bénéficiaient de loyers accessibles, il est important de continuer à avoir une politique de développement de logements sociaux. Je sais que nous ne sommes pas d'accord, mais encore une fois la vision à l'iris est parfois discutable. Nous préférons vraiment compter le nombre de

logements sociaux par quartiers, dans l'ensemble des différents quartiers du 3^e arrondissement. Et, très honnêtement nous sommes un arrondissement où nous n'avons pas de fortes concentrations de logements sociaux. Nous n'avons pas de quartiers comme par exemple Mermoz, Langlet/Santy, ou Etats-Unis dans le 8^e arrondissement où effectivement nous pouvons parler de grands parcs d'habitat social et nous poser la question de la mixité sociale. Le logement social est plutôt bien réparti dans notre arrondissement. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Abstention des Elus du Groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - ENSEMBLE POUR LYON

(P. BERAT + pouvoir P. HUGUET, L. LASSAGNE + pouvoir N. BERRA)

Abstention de l'Elu du Groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)

Mme PANASSIER et M. JACQUET ne prennent pas part au vote en leur qualité de membres d'une association bénéficiaire

26 – 25799 - Lyon 2e, 3e, 6e, 7e – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à titre gratuit au profit de GrandLyon Habitat en vue de la réalisation de divers travaux sur les sites de Ravat, Bossuet, Lavoisier et Cité Jardin – EI 02064, EI 03057, EI 06021, EI 07 053, EI 07 054, EI 07 055 - Lancement de l'opération 60021858 et affectation d'une partie de l'AP "Habitat" 2015 - 3 - Programme 00016

F. SERAPHIN rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme PANASSIER ne prend pas part au vote en sa qualité de membre d'une association bénéficiaire

27 – 26208 - Demande présentée par la société ORANGE pour l'installation de Tours aéroréfrigérantes sur le territoire de la commune, 131, avenue Félix Faure à Lyon 3e.

C. PANASSIER rapporteure, donne lecture du dossier : « J'en profite pour rappeler que Grand Lyon Habitat a lancé une importante opération de requalification de l'ensemble des cités HBM dont elle propriétaire. Et, pour les cités que Grand Lyon Habitat gère pour compte la Ville de Lyon, des travaux notamment pour des éco rénovation vont également être lancés comme Mme SERAPHIN vient de le dire. A Lyon 3^e, nous avons des travaux déjà en cours aux Charmilles. Je vous invite vraiment à aller voir car cela progresse et cela progresse bien et il était important de le faire. Les locataires sont évidemment mécontents pendant les travaux parce que c'est une vraie contrainte, mais une fois que tout est terminé, ils ont vraiment une grande satisfaction. De même pour le groupe Dauphiné.

J'en viens au rapport n° 27. Nous avons déjà parlé cette opération. Il s'agit d'une grosse opération sur le tènement ORANGE. ORANGE possède déjà un immeuble que tout le monde connaît et va construire un nouvel immeuble qui va accueillir 1 300 salariés supplémentaires. Ce rapport est assez technique car l'actuel bâtiment est refroidit par des dry-coolers qui vont devoir déménager pour libérer le terrain justement pour les constructions nouvelles. Ils vont être remplacés par des tours aéroréfrigérantes qui seront sur les toits. Selon la nomenclature, de tels travaux sont classés pour la protection de l'environnement. Ils demandent donc des études et des préconisations, que ce soit en termes de qualité de l'eau, du sol, du bruit ... ORANGE nous demande donc de pouvoir réaliser ces travaux, le rapport propose de dire oui, réalisez ces travaux mais vraiment en suivant de très près les préconisations qui sont remises par les experts pour garantir le bien-être de tous et bien sûr le respect de l'environnement. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28 – 26170 - Travaux de sécurisation de l'ancienne robinetterie Ronfard - 21, rue Saint Victorien à Lyon 3e - EI 03420 - Lancement de l'opération 03420002 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00005

J. MALESKI rapporteur, donne lecture du dossier : « Comme vous le savez les artistes de la Friche Lamartine vont être relocalisés sur deux lieux. Un premier lieu dans le 9^e arrondissement, rue Tissot et un deuxième lieu dans le 3^e arrondissement à l'angle de la rue Saint Victorien et de la rue

Claudius Pionchon. Des travaux sont bien évidemment à faire sur ces deux sites et nous sommes saisis ce soir pour une première série de travaux qui seront effectués sur le site Saint Victorien pour un montant de 335 000 €.

P. BERAT : « Deux remarques sur ce rapport. D'abord je m'étonne un peu de la manière dont il est formulé. Il nous est dit d'une part que l'étude est en cours et qu'à priori, nous ne sommes pas encore sûrs de la destination qui va lui être donnée, sauf si ce qui est écrit ici est faux ? Donc nous engageons 335 000 € avant d'être sûr du résultat de l'étude et je trouve qu'en termes de procédures c'est un peu bizarre. Mais surtout sur le fond, ce dossier est important pour deux raisons et je le dis en toute bienveillance mais M. CORAZZOL est parti, vous le lui direz. La première est la relocalisation de la friche Lamartine qui à l'endroit où elle est aujourd'hui je crois ne pose aucun problème. Elle a même été plutôt très bien acceptée, d'après ce que les riverains en disent. Je pense que lorsque nous relocalisons c'est bien de le faire avec le quartier, ce serait bien d'étudier la question avec les habitants du secteur. Deuxième autre thème et en même temps, c'est un dossier important parce que cela veut dire que nous renonçons à l'emplacement qui était réservé pour une école dans ce secteur, puisque la Ville avait acquis ces terrains pour en construire une. Cela veut dire qu'effectivement la décision a été prise de trouver une autre solution pour répondre à la croissance des effectifs scolaires. Ces deux décisions sont quand même assez lourdes et je souhaiterais savoir pour le quartier, quel a été l'avis du conseil de quartier sur ce projet qui encore une fois à mon avis, doit avoir l'implication des habitants. Est-ce que l'Adjoint du quartier Villette Paul Bert peut nous dire ce qu'en pense le conseil de quartier ? »

J. MALESKI : « Simplement, vous le savez il n'y aura pas d'école mais une extension absolument nécessaire des terrains de foot pour l'AS Montchat. »

P. BERAT : « Vous ne m'avez pas compris M. MALESKI, je vous parle des écoles de Villette Paul Bert. La Ville avait acquis ce terrain-là terrain pour faire une école. Mais puisque vous lui trouvez une autre destination, cela veut dire que nous ne ferons pas d'école à cet endroit et quelle solution alternative a été prise pour cela ? »

J. MALESKI : « Vous savez que les friches justement sont sur des baux qui sont provisoires, donc l'école effectivement ne se fera pas durant ce mandat, elle ne se fera peut-être pas dans le mandat d'après, mais le tènement existera toujours. En fait, il y aura un bail provisoire et si une école doit être construite sur ce lieu, elle le sera puisque le bail sera provisoire pour les artistes. C'est exactement le même principe que nous avons pris pour le site RVI et que nous avons également mis en place pour le site Lamartine, ce sont des sites provisoires. Si l'école doit avoir lieu le tènement appartient toujours à la Ville. Il n'y a donc aucun problème. »

T. PHILIP : « Mais depuis le début du 1^{er} mandat en 2008, je défends l'idée que si nous devons, ce qui est possible, faire une école supplémentaire dans ce quartier, la logique serait de la faire sur Pompidou qui est une école facile à complètement rénover. Nous pouvons faire une opération tiroir sur Mourguet en face. Je pense que cela serait beaucoup plus adapté que de faire une école à cheval sur Villeurbanne et sur Lyon et qui ne correspondrait pas, à mon avis, sauf à faire quelque chose avec la Ville de Villeurbanne. Je plaide depuis 2008 pour que si nous faisons une école supplémentaire, nous rénovons et nous augmentons Pompidou, et nous faisons une école moderne à cet endroit-là. »

P. BERAT : « Et concernant l'avis du conseil de quartier ? »

T. PHILIP : « L'avis du conseil de quartier sera demandé le jour où il y aura un budget pour une école, mais pour l'instant ce n'est pas le cas. »

P. BERAT : « Non juste sur la relocalisation de la friche Lamartine comme vous êtes en train de le décrire. »

T. PHILIP : « Si j'ose dire, comme d'habitude, ils seront contre au début et pour au bout de six mois. C'est ce qui s'est passé rue Lamartine. »

J. MALESKI : « C'est exactement ce qui s'est passé rue Lamartine. Avec M. le Maire, nous avons été obligés de faire des réunions de concertation parce que les artistes n'avaient pas été souhaités quand ils sont arrivés sur le site Lamartine. Nous avons essayé d'expliquer un petit peu la démarche qui était poursuivie et nous avons effectivement parié ... »

T. PHILIP : « C'était même très violent ! »

J. MALESKI : « Oui c'était très violent, et nous avons parié avec M. le Maire que le jour où un déménagement interviendrait les riverains seraient forts marris, ce qui est effectivement le cas. C'est une friche provisoire est tout le monde est au courant dès le début, les artistes, les riverains. Nous

avons trouvé deux autres sites qui sont magnifiques. Je ne sais pas si vous êtes allés les voir, mais je vous invite à vous rendre sur place M. BERAT, et vous verrez vraiment que ce sont des sites exceptionnels. Là les artistes seront ravis et tout se passe extrêmement bien. Tout le monde doit se féliciter des choix qui ont été faits. Je voulais d'ailleurs remercier, puisque vous m'en donnez l'occasion, le 1^{er} Adjoint d'avoir trouvé ces sites. Cela n'a pas été facile, même très compliqué, et il a passé beaucoup de temps. Le résultat est franchement assez exceptionnel. »

P. BERAT : « M. MALESKI, j'ai souligné la friche et je note votre méthode de concertation nouvelle. On concerte 6 mois après c'est sans doute le renouvellement politique en marche. C'est sans doute cela la nouveauté en politique. »

C. RICHNER : « Je voulais compléter les propos de M. MALESKI et de M. le Maire. La mise en place de ces artistes et leur installation dans ce nouveau quartier sont déjà ébauchées. En effet, nous avons eu des réunions de travail avec un groupe d'artistes afin que se tissent des liens avec les écoles voisines. Les artistes souhaitent anticiper leur arrivée et proposer éventuellement des projets artistiques aux enfants et à leurs enseignants. Vous voyez, nous anticipons cette installation et nous nous en réjouissons beaucoup. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

29 – 26091 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement

C. PANASSIER rapporteur, donne lecture du dossier : « Il est toujours agréable d'avoir des travaux qui sont programmés notamment dans nos écoles. Dans le 3^e arrondissement, sont concernés le groupe scolaire Meynis avec la création d'issue de secours et d'escaliers d'extérieur et la maternelle Rebatel par le remplacement des menuiseries de la façade sur cours. Des travaux qui permettent là encore de participer aux économies d'énergie et qui participent de l'éco rénovation de nos bâtiments.»

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

30 – 26139 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Coopérative d'HLM Poste Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 364 359,00 euros relatifs à une opération d'acquisition et d'amélioration de 6 logements (4 logements PLUS et 2 logements PLAI) située 339, rue Paul Bert à Lyon 3e.

C. PANASSIER rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit d'un petit immeuble acquit par Poste habitat, réhabilité et mis en location. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Vote contre de l'Elu du Groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)

31 – 26128 - Modification de la délibération n° 2016/2315 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliage Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 743 104 euros – Opération : acquisition, amélioration de 56 logements (42 logements PLUS et 14 logements PLAI) situés 15-33, rue Desaix à Lyon 3e.

C. PANASSIER rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit d'un petit correctif du rapport que nous avons déjà voté sur une garantie d'emprunt pour Alliage Habitat. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Questions diverses

T. PHILIP : « J'ai plusieurs choses à vous dire :

- Modification de la date du conseil d'arrondissement et du CICA du mois de juin :
 - Mardi 27 juin 2017 à 18h00
- Dates à retenir :
 - Banquet Républicain 2^e édition, place Charles de Gaulle : 12 juillet 2017
 - Forum des Associations : samedi 09 septembre 2017
- Les élections législatives se tiendront les dimanches 11 et 18 juin. Je rappelle qu'il y a 58 bureaux de vote à tenir dans le 3^e arrondissement. Les élus sont tenus de tenir ces bureaux de vote et si vous avez des empêchements, vous êtes tenus de trouver un remplaçant pour les postes de présidents et de trouver si vous êtes responsables d'un parti politique, les assesseurs pour que nous puissions tenir 58 bureaux de vote. Pour le bon déroulement du scrutin, il nous faut donc mobiliser largement pour les présidences et les assesseurs. D'avance, merci pour votre implication.

« Je voudrais enfin que nous puissions très sincèrement adresser tous nos remerciements à Madame Carine GADILHE qui nous assistait, ce soir, pour son dernier Conseil d'arrondissement. Après 17 années passées à la Mairie du 3^{ème}, vous rejoindrez très bientôt la direction des ressources humaines de la ville de Vaulx-en-Velin comme Assistance de Direction.

Les membres de cette assemblée vous connaissent bien car vous aviez notamment en charge le bon déroulement de cette instance ainsi que le suivi des nombreuses démarches mises en place dans le cadre de la démocratie participative.

Permettez-moi, donc, de vous souhaiter, au nom de l'ensemble des élu-e-s du 3^{ème} arrondissement tous nos vœux de réussites dans les nouvelles missions qui vous seront confiées.

Merci pour votre investissement, merci pour votre professionnalisme, merci pour votre engagement auprès des habitants du 3^{ème} arrondissement. 3^e arrondissement où vous serez toujours la bienvenue.»

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.
